

Hayter Reed à Winnipeg. Que sont devenues ces fourrures après cela ? Il est impossible de le dire, et c'est pour savoir ce qu'elles sont devenues, que je demande à la chambre de consentir à la formation de ce comité.

Le gouvernement a nommé une commission pour s'enquérir des réclamations des Métis de Bressaylor, et on a refusé de payer ces pauvres malheureux. La commission a refusé d'examiner ces réclamations, et a refusé de prendre les dépositions sous serment, tout en acceptant les déclarations de personnes à qui les commissaires ont causé de l'affaire. De plus, je suis autorisé à dire que, si le paiement pour l'indemnité des pertes subies par ces Métis dépend de leur loyauté, ils sont prêts à accepter cette épreuve conditionnelle, et s'ils ne démontrent pas qu'ils ont été loyaux du commencement jusqu'à la fin, ils sont prêts à abandonner leurs réclamations. Ils affirment qu'ils étaient et qu'ils ont toujours été loyaux et, en conséquence, ils demandent d'être placés dans la même position que les autres Métis de ce pays, et d'avoir une certaine compensation pour les fortes pertes qu'ils ont subies.

Maintenant, M. l'Orateur, il me paraît extraordinaire, dans ces circonstances, que le gouvernement refuse d'examiner leurs réclamations. S'il est dans l'ordre des choses possibles que des torts aient été causés à ces personnes, il est assurément du devoir du gouvernement de prendre toutes les mesures nécessaires pour réparer ce tort. Charles Bremner fait la déclaration suivante :

J'ai fait la traite durant l'hiver de 1884-85 et j'avais acheté pour une valeur de \$8,000 de fourrures. Il n'est pas nécessaire que j'entre ici dans les détails au sujet de mon emprisonnement et des pertes qui en ont été la suite. Lorsque Poundmaker s'est rendu, il a également rendu ses prisonniers. On avait permis à moi et à d'autres de camper près des casernes de la police à cheval. J'ai été arrêté cette après-midi là, sans avoir eu connaissance d'aucune accusation. Le général Middleton vint dans notre camp, ce soir-là, et comme les soldats voulaient s'emparer de mes fourrures de force, M. Caplette (mon commis) demanda au général Middleton s'il avait autorisé ses hommes à s'emparer de ces fourrures. Le général Middleton répondit qu'il n'avait pas donné de tels ordres. Il s'enquit du propriétaire de ces fourrures, de l'endroit d'où elles provenaient et fit d'autres questions. Caplette dit d'où elles provenaient. Le général dit alors qu'il enverrait des hommes pour protéger ces fourrures. Il envoya trois hommes et un charriot et transporta les fourrures aux casernes, sans permission. Plus tard, nous fumes arrêtés à Régina et remis en liberté sous notre propre caution.

A mon retour à Battleford, je me rendis chez l'inspecteur de la police à cheval du Nord-Ouest, M. Morris, qui commandait à la date où les fourrures avaient été enlevées, et lui demandai mes fourrures. Il répondit qu'il en avait été disposé, par l'ordre du général Middleton, dont il avait les instructions en mains. Je me rendis ensuite à Winnipeg et, accompagné de M. Howell, un avocat, j'obtins audience auprès du ministre de la milice. En réponse à ma réclamation *in re* mes fourrures, il déclara que cela ne le regardait pas et, en réponse à une autre question, il me conseilla de m'adresser au général Middleton pour avoir des informations. Je vis le général Middleton. Il dit qu'il n'avait eu aucune connaissance des fourrures et qu'il ne s'en était pas occupé. Il déclara aussi que jamais il n'avait ordonné l'arrestation de Bremner ni de personne de ses gens.

Ne pouvant obtenir satisfaction, je retournai à Battleford. Je revis Morris qui répéta l'assertion que Middleton avait donné des instructions à propos de la disposition des fourrures. Je fis une réclamation au gouvernement pour les fourrures, en demandant moins qu'elles ne m'avaient coûté ; et quoique j'aie écrit fréquemment au ministre, à Ottawa, je n'ai pu en obtenir aucune satisfaction.

Maintenant, M. l'Orateur, j'ai en ma possession des pétitions d'habitants de ces régions—d'hommes respectables occupant les plus hautes positions—qui représentent Bremner comme un homme respec-

table et qui disent que sa réclamation devrait être payée par le gouvernement. Lorsque feu l'honorable M. White se trouvait au Nord-Ouest, une députation se rendit auprès de lui, et il promit que cette question serait examinée et que les torts seraient réparés. Mais, peu de temps après, comme chacun le sait, M. White mourut, et pour ce qui le concernait, rien ne fut fait. Vers cette date, une pétition fut adressée au gouvernement, aux fins suivantes :

A l'honorable THOMAS WHITE,
Ministre de l'Intérieur.

Monsieur.—Les soussignés représentent par cette pétition :—

Que nous nous sommes établis dans les environs de Battleford, à un endroit désigné sous le nom de "l'établissement de Bressaylor" au cours des années de 1882-84. Qu'ayant vendu nos propriétés, au Manitoba, dans le temps où la propriété se vendait très cher, nous aménageâmes avec nous, en cet endroit, un grand nombre de chevaux, de bestiaux, et nous avions de l'argent, en sorte que nous vivions dans la prospérité jusqu'au moment où la rébellion éclata.

Qu'au commencement de la rébellion, les Sauvages nous firent prisonniers, nous dépouillèrent de tout, et nous emmenèrent dans leur camp.

Que, depuis la rébellion, le gouvernement a payé ou indemnisé tous les colons pour les pertes qu'ils avaient subies par suite de cette rébellion.

Que sur la supposition que nous nous étions alliés aux Sauvages et que nous avions agi, volontairement, de concert avec eux dans la dite insurrection, le paiement des pertes que nous avons subies a été jusqu'à ce jour injustement refusé, sans aucune enquête, et sur la simple supposition que nous n'y avons pas droit.

Vos pétitionnaires protestent hautement contre une telle manière d'agir. Nous sommes sujets anglais, et comme tels, nous devrions être considérés innocents jusqu'à ce que nous soyons trouvés coupables ; et nous croyons qu'il est arbitraire et injuste de nous condamner ainsi sans procès.

Bien que l'onus *probandi* ne doit pas ou ne devrait pas nous être imposé, nous avons toujours été prêts, et nous sommes prêts à comparaître devant les commissaires du gouvernement, ou un jury de nos concitoyens, et de prouver que nous avons été forcés de suivre les Sauvages rebelles comme prisonniers, et que nous n'avons jamais cessé d'être loyaux envers le gouvernement de Sa Majesté.

Pour mieux vous convaincre de la vérité de leurs prétentions, vos pétitionnaires prennent la liberté de signaler ici quelques-uns des faits principaux se rapportant aux actions et mouvements qui ont eu lieu durant la dernière insurrection, qui vous aideront à former une opinion sur notre cas.

Comme notre colonie est à vingt-cinq milles de Battleford, sans autres établissements entre nous et ce dernier endroit, nous n'eûmes connaissance des mouvements des Sauvages que lorsqu'ils se furent réunis en grand nombre à Battleford, sur la rive sud de la rivière Bataille, alors que Payne et Tremont avaient déjà été assassinés.

Que, vu que deux réserves sauvages étaient entre nous et Battleford, à un endroit où les rivières Bataille et Saskatchewan ne sont qu'à trois milles l'une de l'autre, nous ne pouvions pas nous retirer en traversant ces réserves sans exposer grandement notre vie. En apprenant les mouvements et l'attitude belliqueuse des Sauvages, nous envoyâmes chercher nos chevaux qui étaient en pâturage à vingt-cinq milles de là ; et nous nous préparâmes à partir pour aller aux casernes, lorsque des Sauvages, paraissant être des amis, vinrent à nous et nous dirent que nous étions surveillés par les Sauvages, et que si nous tentions de nous diriger vers Battleford, nous serions tous massacrés, mais que nous ne serions pas troublés ni inquiétés si nous restions dans nos maisons.

Sur ce renseignement, nous écrivîmes une lettre et nous envoyâmes un courrier au capitaine Morris, l'officier commandant à Battleford, lui expliquant notre position, notre désir d'arriver aux casernes, et lui demandant du secours pour nous aider à nous rendre à Battleford. Nous ne reçûmes pas de réponse, et comme nous l'apprîmes plus tard, notre lettre avait été reçue avec défiance, et notre courrier avait été emprisonné.

Une semaine environ après l'envoi de notre lettre au capitaine Morris, des nommés Angus Miller et Edward Sponce obtinrent un permis de circuler du capitaine Morris et arrivèrent à notre colonie pour prendre soin de nos propriétés. Nous demandâmes pourquoi le secours que nous avions demandé n'avait pas été envoyé, et Miller répondit qu'ils avaient besoin de tous leurs hommes et que quelques-uns avaient eu des doutes sur nos inten-